



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Bulgarie

Question écrite n° 109721

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc demande à Mme la ministre déléguée à la coopération, au développement et à la francophonie de bien vouloir lui faire connaître l'effort de la France pour promouvoir l'enseignement du français en Bulgarie, pays candidat à l'adhésion à l'Union européenne.

Texte de la réponse

Avec 1 724 enseignants et plus de 100 000 apprenants de français dans le système éducatif, la Bulgarie se place au troisième rang des pays d'Europe centrale et orientale pour l'enseignement du français. La Roumanie occupe la première place, avec près de 1,9 million d'apprenants, puis la Pologne avec près de 300 000. Cet état, désormais membre de l'Union européenne, appartient à la francophonie depuis 1993. Pays pionnier en matière d'enseignement bilingue (création du premier lycée bilingue à Lovetch en 1949), il compte aujourd'hui quarante-neuf établissements bilingues francophones, dont vingt-trois délivrent une attestation du gouvernement français. Depuis 2003, deux langues vivantes sont obligatoires dans le cursus scolaire. L'action de la France pour la promotion du français s'inscrit dans le cadre de la « Nouvelle stratégie pour le développement de l'école bulgare pour les dix prochaines années », proposée en novembre 2005 par M. Valchev, ministre de l'éducation et vice-Premier ministre. Cette stratégie généralise l'enseignement intensif d'une deuxième langue dans le cadre de la scolarité obligatoire et devrait favoriser le français. Les efforts de la France pour promouvoir l'enseignement du français s'articulent autour des priorités suivantes : 1. Un réseau étendu, récemment redéployé pour un meilleur maillage du territoire. L'ambassade de France, via l'institut français de Sofia qui est un centre culturel et de coopération (CCC), anime un réseau francophone, composé d'un attaché de coopération éducative, basé à Sofia, de deux attachés de coopération pour le français (Bourgas et Varna), de onze lecteurs, mis à disposition des établissements bilingues et des départements d'études françaises (à Sofia et Veliko Tarnovo). En 2006, l'ambassade a décidé d'harmoniser son réseau en rapprochant les antennes régionales de l'institut, les Alliances françaises et les centres de documentation et d'information, afin d'assurer notre présence dans les nouvelles « capitales de régions économiques ». Ainsi, les antennes de l'Institut français ont été déplacées de Plovdiv et Veliko Tarnovo vers Varna et Bourgas. En outre, dès janvier 2007, un assistant technique français, en charge du développement de l'enseignement bilingue francophone, sera affecté au ministère de l'éducation bulgare. 2. Promouvoir un enseignement de qualité. La qualité de l'enseignement du français est un atout précieux en faveur de notre langue. La France participe à la formation continue des enseignants en s'appuyant sur plusieurs réseaux, constitués dans le cadre de projets de coopération menés avec le ministère de l'éducation bulgare (formateurs de formateurs, formateurs en TICE et multimédia, formateurs pour l'enseignement précoce et pour l'enseignement bilingue). Dans le cadre de la formation des enseignants, le partenariat renforcé avec l'Organisation internationale de la francophonie, permet de conjuguer notre politique avec celle des opérateurs francophones, comme notamment le rapprochement avec le Centre régional francophone d'Europe centrale et orientale (CREFECO), basé à Sofia. L'ambassade coopère étroitement avec l'Association de professeurs de français de Bulgarie (300 membres), notamment au moment de la fête de la francophonie, afin de promouvoir dans tout le pays la langue française, par le biais de concours

et de manifestations culturelles. 3. Consolider les dispositifs d'excellence : développer les certifications françaises et étendre le réseau des sections bilingues francophones. Le soutien au vaste réseau des quarante-neuf établissements bilingues francophones (10 500 élèves) constitue la priorité de l'action de la France en matière de promotion du français en Bulgarie : mise à disposition de lecteurs, formations des enseignants par l'organisation de stages impliquant des experts français, création d'outils pédagogiques, dotation de matériel. De nouvelles sections bilingues dans l'enseignement professionnel se développent et permettent une diversification des cursus. Le 12 juillet 2006, Mme Vitkova, vice-ministre de l'éducation et de la science chargée de l'intégration européenne, a signé avec le conseiller de coopération et d'action culturelle une convention pour l'implantation du DELF scolaire. Il s'agit là d'un outil valorisant pour les élèves et les familles, dans la perspective de l'entrée de la Bulgarie dans l'Union européenne, et d'un bon outil de coopération éducative. La mise en place du DELF scolaire permet en effet une réflexion des autorités éducatives sur l'évaluation, sur les perspectives d'harmonisation européenne de l'enseignement des langues et ouvre sur de nouvelles pratiques pédagogiques au sein des établissements. Quatre centres d'examen ont été créés au sein des établissements bilingues, suite à une session de formation organisée avec le centre international d'études pédagogiques en juillet 2006. Ce type d'enseignement bilingue permet la constitution d'un vivier d'excellents francophones qui alimente les neuf filières francophones dans le supérieur (650 étudiants dans les filières agroalimentaire, gestion, hôtellerie tourisme, sciences politiques, génie électrique, informatique, chimie...) mais aussi les cinq départements d'études françaises (950 étudiants). Outre des formations de haut niveau orientées vers la recherche et la philologie, ces départements se sont adaptés depuis quelques années aux nouvelles demandes et assurent des formations à vocation professionnalisante (comme par exemple le master « linguistique et traduction »). On peut souligner également une forte proportion d'étudiants bulgares se tournant vers l'enseignement supérieur en France (près de 3 000 en 2005, c'est-à-dire autant que d'étudiants polonais par exemple, alors que la Pologne est cinq fois plus peuplée). Grâce notamment à la présence d'un bureau Edufrance, installé à l'Institut français depuis huit ans et relayé en province par les centres de documentation et d'information francophones (CFDI), la France est la deuxième destination européenne des étudiants bulgares après l'Allemagne. Depuis plusieurs années, des journées de l'étudiant sont organisées à l'Institut français de Sofia, et en province, afin de promouvoir les filières francophones ainsi que les études en France. En avril 2006, un premier salon « étudiants-entreprises » a été organisé par l'Institut français : son succès conduira à une seconde édition en 2007, de plus grande ampleur. 4. Cibler les futurs décideurs et la fonction publique dans la perspective de l'adhésion à l'UE. La perspective de l'adhésion de la Bulgarie à l'UE, le 1er janvier 2007, stimule la demande de français de spécialité, notamment chez les étudiants et au sein de la fonction publique. Dans le cadre du plan pluriannuel d'action pour le français, un mémorandum a été signé le 18 janvier 2006 à Plovdiv par M. Vassilev, ministre de l'administration publique et de la réforme administrative. L'Organisation internationale de la francophonie, qui coordonne ce plan, a attribué en 2006, un soutien financier au centre culturel et de coopération (CCC) de Sofia. Le CCC est ainsi chargé de former au français (en relation avec certaines Alliances françaises en province) 2 000 cadres de la fonction publique bulgare en trois ans. En 2006, l'Institut français de Sofia a ainsi formé plus de 500 personnes.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 109721

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : coopération, développement et francophonie

Ministère attributaire : coopération, développement et francophonie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 novembre 2006, page 11722

Réponse publiée le : 6 février 2007, page 1298